



Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire



• GAB 44 •
Les Agriculteurs **BIO** de Loire-Atlantique



• Civism BIO 53 •
Les Agriculteurs **BIO** de la Mayenne



• GAB 85 •
Les Agriculteurs **BIO** de Vendée



Le Pass Collectivité

Une méthodologie appliquée pour accompagner les territoires vers une agriculture et une alimentation de qualité et de proximité

Sommaire

Sommaire	3
Introduction :.....	4
L'agriculture biologique, un objectif et un levier pour l'action publique territoriale	4
Présentation de l'action.....	5
• Objectifs de l'action :	5
• Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?	6
• Description de l'action :	7
• Les rôles de chacun.....	7
• METHODOLOGIE dialogue territorial.....	8
• Moyens mis en œuvre :	13
• Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc.) – Préciser le nom du territoire concerné(s) :	14
• Date de mise en œuvre prévue (début) :	14
• Durée prévue (nombre de mois ou d'année-s-) :	14
• Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci dessus :	14
Budget prévisionnel de l'action.....	15
• Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc) :	15
• Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?.....	15
• Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :	15

Introduction :

L'agriculture biologique, un objectif et un levier pour l'action publique territoriale

L'agriculture biologique mérite d'être mobilisée par les politiques publiques locales, comme un objectif en tant que tel (**Programme Ambition Bio 2017**) mais surtout comme un **moyen de concourir aux différents enjeux** de gestion des territoires qui incombent aux élus locaux : **création d'emplois, aménagement équilibré, préservation de la santé publique et des ressources naturelles**. Adopter une **démarche préventive** avec l'agriculture biologique, cela s'applique aussi aux finances publiques : les externalités positives de l'agriculture biologique sont autant de dépenses curatives qui ne sont plus nécessaires (traitement de l'eau contre les nitrates et les pesticides, gestion des espaces sensibles, etc.).

La démarche proposée par le réseau bio des Pays de la Loire repose sur une forte volonté politique et sur la **transversalité dans les approches** (thématiques traitées, clés d'entrée), **dans les actions** (compétences mobilisées), **dans les temporalités** mais également **dans les partenariats** à nouer.

Le réseau bio, acteur du monde agricole, cherche à favoriser le **dialogue territorial** sur les changements de pratiques agricoles. Un projet public territorial a besoin de tous les acteurs du monde agricole pour faire émerger des initiatives locales.

En effet, afin d'agir sur la protection des sols, des paysages et sur la qualité de l'eau, il est nécessaire **d'encourager les changements de pratique** vers la bio (conversion d'agriculteurs déjà en place, installations). Cependant, la transition vers la bio nécessite une évolution des systèmes agricoles, demandant de la part des agriculteurs des changements fondamentaux au niveau technique, économique mais aussi et surtout culturel. Afin de concrétiser cette évolution des pratiques agricoles vers la bio, **les collectivités territoriales ont un rôle crucial à jouer**. L'éventail de leurs compétences, leur permet d'actionner de nombreux leviers pour enclencher une évolution volontaire du territoire vers des pratiques agricoles durables. En jouant à la fois sur le volet réglementaire [Baux Ruraux Environnementaux (BRE), servitudes Déclaration d'Utilité Publique (DUP)...] mais surtout sur le volet incitatif et financier (acquisition/portage foncier, appui matériel, structuration des filières, soutiens aux dispositifs d'accompagnement, de conseils et de transfert de connaissances...), mais également en collaborant avec des groupes locaux (via Ecophyto 2 par exemple), la collectivité peut faire émerger des projets agricoles bio en dialoguant avec les agriculteurs et en les faisant se rencontrer avec les acteurs du développement de la bio à même de les accompagner individuellement ou collectivement vers une évolution plus durable de leurs pratiques agricoles.



Présentation de l'action

- **Objectifs de l'action :**

Un projet commun en phase avec les attentes des citoyens.

Accompagner les collectivités à un projet de société autour de l'agriculture et de l'alimentation au travers une agriculture biologique et durable. Le « Pass Collectivité » a pour but, l'étude d'un territoire et la mise en place d'un plan d'actions, afin de redonner un sens aux actions quotidiennes de chacun, de relocaliser l'économie et de faire en sorte que l'humain en soit le cœur et non l'outil, de recréer un lien fort entre les villes et les campagnes, et de tisser un lien durable entre l'environnement, la santé et l'alimentation.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Dans un contexte de crise agricole, la question de la relocalisation de notre alimentation est une question centrale, tout comme la qualité de cette alimentation.

Cet outil répond à un besoin **des citoyens et des collectivités** afin de rendre visible et accessible la consommation de produits biologiques et durables du territoire (cadre des circuits courts à dimension sociale) ainsi que de rendre autonome les citoyens dans leurs actes d'achats via l'éducation autour des produits agricoles.

Le « Pass Collectivité » permet **aux collectivités** d'être acteur du développement de leur territoire au travers un **dialogue territorial** nécessaire pour monter un projet agricole et alimentaire qui a du sens pour un territoire. Les collectivités pourront participer au maintien et à l'amélioration de l'environnement, de la biodiversité au travers les orientations de la politique agricole qu'elles souhaitent mettre en place sur leur territoire.

Pour terminer, cet outil répond à un besoin **des fermes** en permettant le maintien et la transmissibilité des fermes sur le territoire en sensibilisant les collectivités. Il permet également d'accompagner les fermes à améliorer leurs pratiques avec une gestion plus durable de l'environnement pour tendre vers l'agriculture biologique et que les fermes réussissent leur passage en agriculture biologique. L'accompagnement proposé au travers du « Pass Collectivité » doit permettre d'améliorer les conditions de travail des paysans, leur assurer une juste rémunération et rapprocher paysans et consommateurs afin de créer un processus éducatif et informatif sur l'agriculture de leur territoire.

- **Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?**

La crise agricole actuelle repose la question de notre alimentation ainsi que de la qualité de cette alimentation. Les questions agricoles et alimentaires doivent être traitées à l'échelle d'un territoire pour répondre au mieux aux attentes et besoins des citoyens.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) traduisent cette nécessité et le « Pass Collectivité » est un outil qui entre parfaitement dans cette logique de création de projet.

- Le réseau BIO

De nombreux retours d'expériences de collectivités démontrent la faisabilité de politiques publiques favorables à la fois, à la reconquête de la qualité de l'eau, au développement d'une agriculture durable et au dynamisme économique local. Pour ce faire, les collectivités ont besoin d'être accompagnées.

Le réseau bio promeut une agriculture biologique locale qui répond à ces enjeux ainsi qu'à l'ancrage territorial de la production et de la consommation. Le réseau bio a acquis aujourd'hui une véritable expertise capable de promouvoir et d'accompagner ces approches territoriales et transversales.

- Les élus

Les collectivités, les acteurs territoriaux sont intéressés pour mettre en place des actions concrètes de développement agricole et alimentaire locales, mais elles n'y arrivent pas seules de par leur structuration, leurs compétences dans la gestion de projet nécessitant un dialogue territorial... Pour cela, **l'intervention d'un acteur externe**, comme le réseau bio, est vu comme une nécessité pour apporter un **regard nouveau, des compétences et connaissances dans la gestion de projet agricole et alimentaire qui ne sont pas présentes dans les services de la collectivité.**

Ces observations de terrain sont appuyées par une volonté de la part du gouvernement et des élus nationaux :

"Pour retrouver un bon état écologique des eaux, il est urgent de mettre en place de vrais moyens pour lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole. La solution la plus efficace, rapide et durable est le développement de l'agriculture biologique. Bon nombre d'agriculteurs cherchent des repreneurs, les élus souhaitent redonner vitalité à leurs villes et villages et y améliorer la qualité de vie. Le potentiel de création d'emploi autour de projets multiples et coordonnés, de fermes agricoles orientées vers la consommation locale de produits biologiques est une perspective fédératrice et dynamisante. Ces évolutions ne peuvent s'opérer sans les acteurs du territoire et une structuration offre-demande de proximité très pointue qui nécessite un accompagnement humain important, conciliant recherche participative, animateur-trices de terrain, logistique de stockage, de transport et de transformation locale."

Brigitte Allain, Députée de Dordogne

« Notre ambition est de mettre en place un processus global de développement de l'agriculture biologique. C'est donc d'augmenter la production, et aussi permettre aux produits d'être transformés, ensuite commercialisés et enfin d'être achetés. C'est tout l'enjeu du programme « Ambition Bio 2017 » qui ne se limite pas à un objectif de développement des surfaces en bio » *Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture.*

- *Description de l'action :*

Le « Pass Collectivité » est un outil de méthodologie appliquée permettant de lancer une dynamique via 3 entrées thématiques sur un territoire (cf. schéma p.12).

Cet outil se décompose en 5 “étapes” chronologiques, liées les unes aux autres. Ce projet de développement de l'agriculture et de l'alimentation sur un territoire requiert un portage politique fort, afin de mobiliser tous les acteurs dans la durée. Tout l'enjeu pour la collectivité, en tant que maître d'ouvrage de la démarche, est de jouer à la fois son rôle de coordinateur de projet, veillant à ce que ces étapes respectent les objectifs fixés pour chacune d'entre elles, et son rôle d'animateur, qui veille à la participation des parties prenantes tout au long du projet.

Au travers du « Pass Collectivité », le réseau BIO accompagne la collectivité dans ses réflexions et la méthode à mettre en place afin que chaque étape du projet atteigne les objectifs visés au départ.

La méthodologie proposée s'appuie sur le dialogue territorial. Ce terme regroupe l'ensemble de pratiques de médiation, de concertation ou de négociation, mises en œuvre par différents groupes d'acteurs locaux, porteurs de visions et d'intérêts différents, voire divergents. Son but est d'aboutir à la concrétisation d'un projet dans le territoire. Le Dialogue Territorial est particulièrement efficace lorsque la mobilisation des parties prenantes conditionne la réussite du projet ou dans des contextes conflictuels. Pour la gestion de projet et l'animation, cette méthodologie est particulièrement pertinente dans le cadre de projets de développement d'une agriculture visant à améliorer les pratiques et à tendre vers l'agriculture biologique.

Pour réussir à créer un dialogue territorial, le réseau bio s'appuie sur une démarche transversale d'incitation et d'encouragement afin que les différents acteurs et notamment les agriculteurs prennent des décisions volontaires afin de mener à bien le projet agricole et alimentaire territorial.

- *Les rôles de chacun*

Le cadre d'action globale : le rôle de la collectivité

- ✓ Création d'un comité de pilotage pour le suivi du projet
- ✓ Définition d'un programme d'action global
- ✓ Afficher des objectifs clairs de moyens
- ✓ Partager et faire connaître le projet aux acteurs du territoire (agriculteurs, collectivités, associations, citoyens...)
- ✓ Mise en place d'actions (animations, diffusion de références de production, diagnostics, introduction de produits du territoire en restauration collective...)

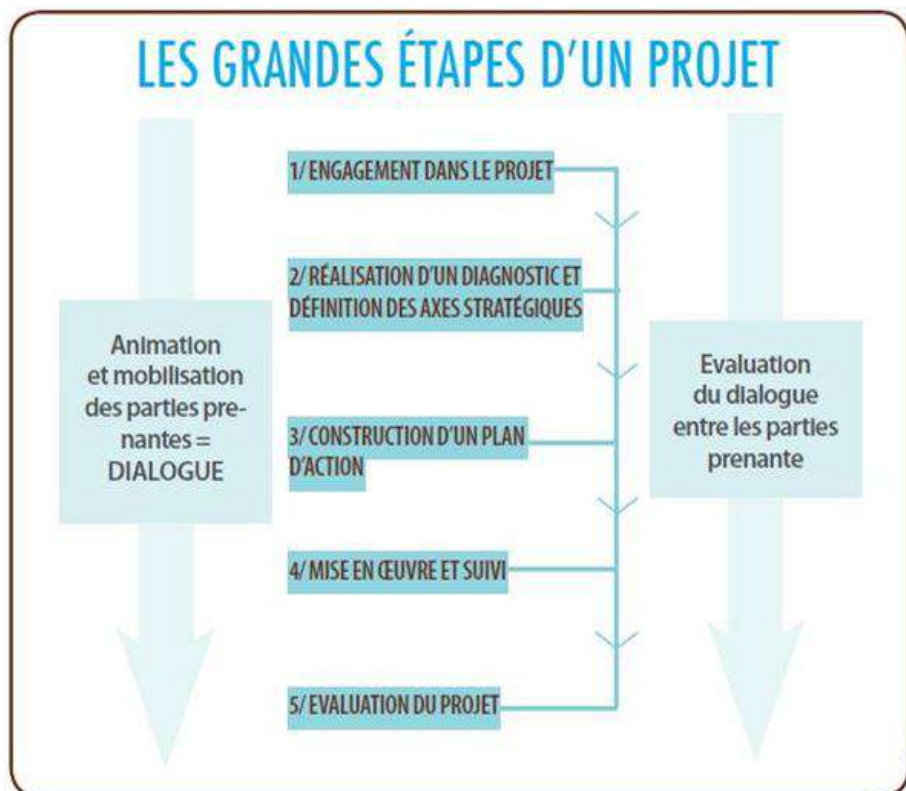
Le rôle du réseau bio : un acteur accompagnateur sur le lien entre agriculture, alimentation et environnement.

- Intervention auprès du comité de pilotage : aide à la définition des objectifs
- Réalisation du diagnostic avec les acteurs du territoire
- Rédaction d'un premier plan d'action
- Aide à la mise en place des premières actions afin d'impliquer tous les acteurs concernés et qu'ils puissent s'impliquer dans le projet
- Finalisation d'un plan d'actions pluriannuel.

- **METHODOLOGIE** *dialogue territorial*

Objectifs du dialogue :

Évaluer et réorienter les actions, tout en coordonnant et maintenant le dialogue.



ENGAGEMENT

Elle commence avec la décision politique et aboutit à la conception du processus de dialogue.

La mise en place d'un dialogue constructif est une condition essentielle à la mobilisation des parties prenantes dans la durée (notamment les agriculteurs) et au développement d'une approche transversale, gages de la réussite du projet.

DIAGNOSTIC

Son intérêt : constituer un état des lieux commun à toutes les parties prenantes, le problématiser et en dégager des enjeux partagés. Le temps du diagnostic est aussi une opportunité pour comprendre comment le territoire est vécu par les différents acteurs.

PLAN D' ACTIONS

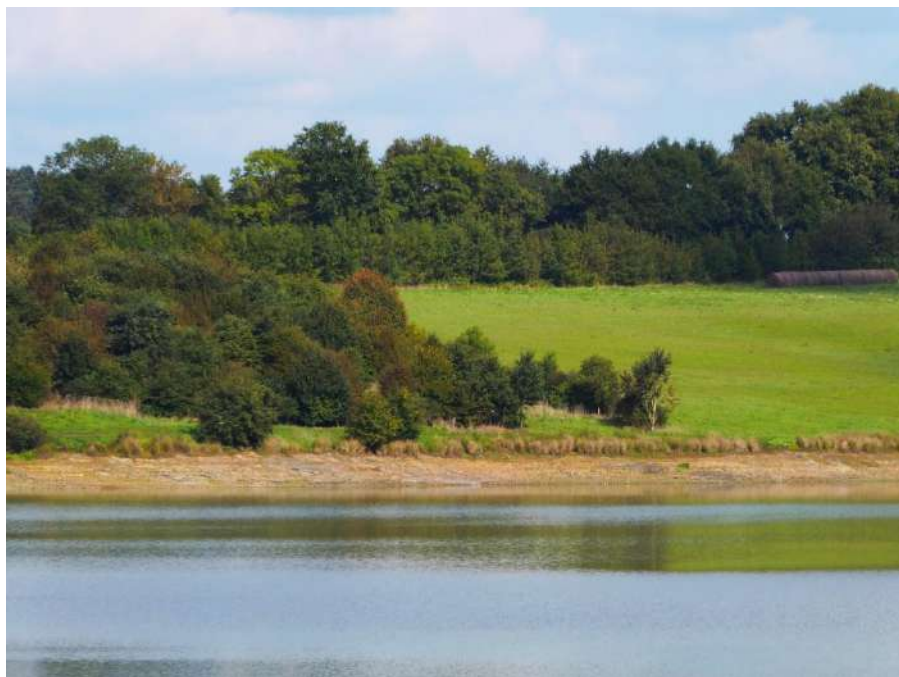
Le diagnostic partagé permet à l'ensemble des parties prenantes de pouvoir co-construire un plan d'actions adapté au territoire. Dans le cadre de cette démarche l'intervention d'acteurs extérieurs contribue à enrichir les perspectives. De plus, un autre enjeu est de s'assurer que les objectifs et moyens correspondent bien aux besoins tout en permettant des adaptations du contenu au fil du temps.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La concrétisation du plan d'actions et son suivi régulier matérialisent le projet et son avancement. L'évaluation continue permet de mesurer l'efficacité du projet et le réajuster si besoin, et de mobiliser les parties prenantes.

EVALUATION

Durant la phase de construction, les parties prenantes peuvent se mettre d'accord sur les indicateurs de suivi des actions et du projet. Outre le fait que ces indicateurs sont nécessaires pour mesurer l'avancement du projet, ils servent aussi à analyser les difficultés que les partenaires rencontrent dans la mise en œuvre des actions, et facilitent ainsi la recherche de solutions pour dépasser ces difficultés.



L'exemple de la ville de Bruz :

Quand le développement durable devient une réalité territoriale à partir d'un projet municipal

À une dizaine de kilomètres au sud de Rennes, la ville de Bruz, membre de Rennes Métropole, a fait du développement durable un des axes majeurs de son projet municipal. Impulsée en 2008, cette dynamique a permis à la ville d'élaborer une Charte du développement durable, fruit d'un processus de démocratie participative. Cette Charte traçait la ligne de conduite à tenir par les élus avec la mise en place de 28 actions, dont, entre autres, la promotion et l'accompagnement d'installation d'agriculteurs biologiques sur son territoire.

N'ayant pas de maîtrise sur le foncier agricole, la commune a bénéficié d'une opportunité en 2009. Alors qu'un agriculteur partait à la retraite, la SAFER a préempté 23 hectares à Bruz. Elle a proposé les terres au Conseil général qui, dans le cadre de son dispositif de portage foncier, a lancé un appel à projet. La terre libérée a permis d'installer cinq agriculteurs biologiques (quatre projets) dont les productions sont complémentaires : maraîchage diversifié, légumes de plein champs, verger et petits fruits, pépiniéristes. Cette installation, en association avec le Conseil général, a donc permis à la commune, déjà engagée sur plusieurs axes (produits bio en restauration collective, « *zéro phyto* », habitat durable, etc.) de pousser plus en avant son projet de territoire.

Vous pouvez consulter ces fiches expériences et d'autres sur [devlocalbio.org](http://www.devlocalbio.org) :

<http://www.devlocalbio.org/fiches-experiences/>

- **Inscription dans le cadre d'une politique publique (par exemple une mission de l'Etat, une orientation régionale, etc.) :**

Le « Pass Collectivité » est un outil pouvant être utilisé ou s'intégrant directement avec différentes politiques publiques. (*Liste non exhaustive*) :

- ✓ **Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**

Portés par une collectivité (ou plusieurs), un projet alimentaire territorial peut intégrer cet outil pour réfléchir le projet en amont voir être l'outil méthodologique d'un projet alimentaire de territoire.

- ✓ **Agenda 21**

Ce cadre permet de relier au sein d'un projet global, l'eau, les circuits de proximité, l'agriculture biologique et durable et cela de façon transversale pour répondre aux enjeux du territoire (sociaux, économiques, environnementaux et démocratiques). Le « Pass Collectivité » au travers cette transversalité et ces enjeux peut s'intégrer parfaitement à cet outil afin de produire une vision stratégique de développement du territoire.

- ✓ **Plan Climat Energie Territorial (PCET)**

Ce plan a pour objectif de réduire l'impact de l'activité humaine, notamment économique, sur notre climat en réduisant les gaz à effet de serre par exemple. L'outil proposé dans ce dossier peut être inclus dans cette politique selon les objectifs fixés par la collectivité. Par exemple, l'amélioration des pratiques agricoles en incitant à la réduction de la consommation d'intrants sur le territoire ou en incitant les agriculteurs du territoire à la conversion vers l'agriculture biologique.

- ✓ **Charte de Parc naturel régional**

Dans un objectif de protection de la biodiversité, de l'environnement, de l'eau, le dialogue territorial nécessaire à la mise en place d'une charte de Parc naturel régional est également la méthode utilisée dans le cadre du « Pass Collectivité ». Les réflexions, actions mises en place par cet outil peuvent être intégrés à une charte de Parc naturel régional permettant ainsi la préservation et le développement du territoire.

- ✓ **Scot ou PLU**

Ces deux outils de planification peuvent prendre en compte et mettre en valeur la transversalité du « Pass Collectivité » pour en faire un moyen du développement durable du territoire : aborder la question sous l'angle des espaces agricoles, des activités agricoles, la biodiversité, l'identité paysagée et patrimoniale. La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de février 2014 rend désormais obligatoire la réalisation d'un diagnostic agricole préalablement à celle du SCOT, ce qui favorise la prise en compte de cette transversalité.

- ✓ **Dispositif de politique de la ville**

Les thématiques agricoles (notamment les orientations vers une agriculture biologique ou plus durable) apparaissent peu dans ces dispositifs. Pourtant, via le « Pass Collectivité », cela pourrait permettre de sensibiliser les publics en difficultés à une alimentation de qualité afin que celle-ci soit accessible à tous. Cela au travers la reconquête des espaces urbains en friche, l'accessibilité géographique de produits de qualité, la sensibilisation...

- ✓ **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Les SAGE peuvent inscrire le « Pass Collectivité » dans leurs orientations pour la protection des eaux dans la mesure où cet outil peut selon les objectifs fixés par la collectivités permettre d'inciter les agriculteurs du territoire, donc de bassins versants voir de zones de captage, à modifier leurs pratiques et à s'orienter vers l'agriculture biologique.

- ✓ **Aire d'alimentation de captage**

Pour les collectivités présentant sur leur territoire des zones de captage d'eau potable, elles doivent atteindre des objectifs prioritaires de qualité de l'eau selon la directive 2000/60/CE qui a fixé des objectifs ambitieux. Le « Pass Collectivité » permet d'accompagner la collectivité à répondre à ces objectifs.

Un exemple : ZOOM SUR LE PLAN ECOPHYTO II

Pourquoi et comment intégrer la collectivité dans le plan Ecophyto 2 ?

Le réseau Bio anime des groupes Ecophyto depuis le début du Plan en 2008 pour permettre une valorisation des pratiques économes en intrants auprès des agriculteurs conventionnels. Des actions de formation, groupe d'échange, diagnostic et suivi individuel, expérimentation et valorisation sont mises en place chaque jour sur les territoires. Fort de cette expertise, nous pouvons accompagner les collectivités dans leurs changements de pratiques et les intégrer dans les échanges et initiatives du monde agricole pour permettre un vrai dialogue territorial.

Désormais le principal défi est de valoriser et de déployer auprès du plus grand nombre les techniques et systèmes économes et performants qui ont fait leurs preuves chez quelques-uns. C'est celui de la généralisation en passant des pionniers agriculteurs, collectivités ou particuliers à l'ensemble des acteurs concernés. Car si des premiers résultats sont là chez certains, il faut encore travailler pour inverser la tendance à l'échelle nationale.

COMMENT ?

Dans le cadre de l'axe 5, plusieurs objectifs permettent une implication des collectivités locales dans le plan Ecophyto 2. (extrait du plan ecophyto2)

Le plan Ecophyto II se décline en six axes qui visent à :

1. **faire évoluer les pratiques** et les systèmes
2. **amplifier les efforts de recherche**, développement et innovation
3. **réduire les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques** sur la santé humaine et sur l'environnement
4. **supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible** dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures
5. **encourager**, en favorisant une mobilisation des acteurs, la **déclinaison territoriale du plan en cohérence avec les contraintes et potentialités locales**, renforcer l'appropriation du plan par les acteurs du territoire et des filières et veiller à la cohérence des politiques publiques
6. **s'appuyer sur une communication dynamique** et des **approches participatives**, pour instaurer un débat citoyen constructif quant à la problématique des produits phytopharmaceutiques, et instaurer une gouvernance simplifiée.

- **Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?**

Cet outil « Pass Collectivité » concerne un nombre important d'enjeux et de ce fait, il bénéficie à de nombreux acteurs :

Les agriculteurs conventionnels

Au travers des projets agricoles et alimentaires de territoire, la volonté des collectivités de modifier les pratiques agricoles dans un souci de préservation de la qualité de l'eau, de l'environnement... doit bénéficier à l'ensemble des agriculteurs dont les conventionnels afin qu'ils soient accompagnés vers un changement progressif de leurs pratiques. La diversification de leurs débouchés est également un bénéfice induit par cet outil.

Les agriculteurs biologiques

Par le développement des filières logistiques et de commercialisation liées à un marché plus important (optimisation des circuits de collecte, augmentation de l'intérêt des industries en aval) ainsi que la structuration de la production, la mutualisation d'outils (production, transformation, commercialisation). La diversification de leurs débouchés est également un bénéfice induit par cet outil.

Les collectivités (animateurs agricoles, de bassin versant...)

L'accompagnement proposé par le réseau bio va permettre aux collectivités de développer leurs connaissances sur les thématiques agricoles et alimentaires et créer une réelle dynamique partenariale sur leur territoire.

Les citoyens et consommateurs

Les orientations agricoles et alimentaires qui seront validées par la collectivité pourront permettre de réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement des citoyens, l'eau, la préservation de la biodiversité, en résumé une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

De plus, suivant l'axe choisi par la collectivité celui-ci pourra permettre de travailler sur l'accessibilité des produits de qualité et locaux à l'ensemble des consommateurs du territoire.

Une sensibilisation face à l'utilisation de produits phytosanitaires via une diffusion pédagogique des résultats du plan Ecophyto II peut également bénéficier directement les citoyens au travers leurs utilisations pour le jardinage notamment.

Les publics en difficulté ou isolés

Les familles à faible budget : pour faire évoluer les comportements alimentaires et leur faciliter l'accès à une alimentation bio locale. Les citoyens isolés géographiquement, en rendant accessibles des produits bio locaux dans les zones isolées ou enclavées.

Plus généralement, le territoire bénéficie de cet outil « Pass Collectivité » qui contribue à la relocalisation des filières (production, outils de transformation, circuits de distribution dont les commerces locaux), au maintien du lien social (producteurs-consommateurs) et de ce fait, à l'attractivité du territoire (paysages, biodiversité, valorisation du terroir, tourisme, etc.)

- *Moyens mis en œuvre :*

Le pass' collectivité s'articule de la manière suivante :

Une collectivité intéressée pour travailler sur les sujets agricoles et alimentaires choisit un axe de travail :

Exemples d'actions possibles par axe (non exhaustif)

